



## Repartition de ma succession entre plusieurs descendants

Par **alain63**, le **23/03/2015** à **06:53**

Bonjour,

J'ai un enfant né d'une première relation, et deux autres nés d'une seconde.

Est ce que je peux léguer ma maison aux deux derniers enfants et ma compagne, en totalité, quitte à léguer au premier enfant le reste de mon patrimoine?

Merci pour votre aide.

Cordialement

Alain63

Par **janus2fr**, le **23/03/2015** à **08:06**

Bonjour,

Le principe est que vos enfants doivent recevoir au moins la part de la réserve héréditaire qui leur revient.

Avec 3 enfants, chacun doit recevoir au moins 1/4 de vos biens.

Par testament, vous pouvez effectivement répartir vos biens entre vos enfants, mais vous devez respecter cette imposition que chacun recueille au moins 1/4 de la totalité.

Par **alain63**, le **23/03/2015** à **11:57**

Merci. Je dois donc gérer l'évolution de mon patrimoine, de façon que la valeur de ma maison n'excède pas 3/4 de la valeur totale, au moment de mon décès. Est ce que je peux donner de mon vivant cette maison à une partie de mes enfants, tout en en gardant l'usufruit?